

Termes de Référence

Appel à consultation

ELABORATION D'UNE ETUDE GLOBALE ET CARTOGRAPHIE DES ENFANTS VIVANT EN INSTITUTIONS AU MAROC

Mission	Réalisation d'une collecte de données à l'échelle nationale sur les enfants privés de protection parentale et vivant en institutions au Maroc incluant un diagnostic des systèmes de suivi de ces enfants.
Type de contrat	Contrat de service institutionnel ou contrat individuel / national ou international
Durée	60 jours étalés sur 6 mois (de septembre 2018 à février 2019)
Date de début	Septembre 2018
Date limite Propositions	27 Août 2018 avant Midi
Processus de sélection	Appel à consultation

CONTENU

1. Contexte de l'étude :	2
2. Objectifs de l'étude	4
3. Parties Prenantes	5
4. Chronogramme Global	6
5. Processus & Méthodologie de l'étude	6
6. Jalons de Livraison & Paiements	8
7. Considérations éthiques	8
8. Références non exhaustive de la Consultation :	9
9. Assurance qualité	9
10. Expertises Requises & Profil du groupe de consultants	9
11. Dossier De L'offre	10
12. Evaluation Des Offres	10
13. Soumission et processus de sélection	11

1. Contexte de l'étude :

Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, telle est la devise de l'agenda du développement durable 2030. Pour assurer à ce qu'il en soit le cas, il est important que chaque pays ait des mécanismes pour suivre la situation des populations les plus vulnérables et les plus difficiles à joindre. Les enfants privés de protection parentale et placés en institutions sont souvent absents des cartes statistiques, car vivant hors des ménages. Or, selon plusieurs rapports mondiaux et nationaux, les enfants privés de protection parentale et vivant en institutions sont souvent victimes de négligence et de maltraitance qu'elle soit d'ordre physique ou psychologique, ce qui a pour effet d'impacter profondément leur santé, leur éducation, leur développement et leur protection.

A ce titre, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) cite dès son préambule que chaque enfant a le droit de grandir au sein d'une famille qui lui apporte affection, respect, sécurité ainsi que l'opportunité d'intégration sociale la plus naturelle. Notons également que Les lignes Directrices des Nations Unies de 2009, relatives à la protection de remplacement pour les enfants, explicitent que si malgré tous les efforts mis en œuvre pour le maintien ou le retour de l'enfant dans sa famille biologique ou élargie, il s'avère que l'intervention est impossible dans des délais appropriés, ou est jugée contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, des solutions durables et définitives comme la Kafala devraient être envisagées. À défaut, ou en attendant, La prise en charge de l'enfant au sein de sa communauté, par une famille d'accueil, devrait être encouragée, dans la mesure où elle permet une continuité dans la socialisation et le développement de l'enfant.

Parallèlement selon le rapport produit par l'UNICEF en 2015 intitulé Progrès pour les enfants « Alors que le monde se prépare à adopter un nouveau programme d'action pour le développement, les nouvelles technologies devront être mises à contribution pour recueillir, synthétiser et accélérer l'utilisation des données, en mettant l'accent sur la situation des enfants les plus vulnérables, que ce soit à travers les enquêtes menées auprès des ménages, ou également en mettant au point de nouvelles méthodes de collecte d'informations portant sur les enfants placés en institution.». Ainsi, des approches innovantes doivent être élaborées pour évaluer les conditions des enfants les plus vulnérables qui sont actuellement invisibles dans de nombreux pays.

Au Maroc, les efforts de désinstitutionalisation à travers la Kafala se sont avérés insuffisants car le nombre d'enfants et jeunes, tout âge confondu, vivant en institutions reste très élevé que ce soit dans les services

hospitaliers (SH) ou dans les établissements de protection de l'enfance (EPS). Les EPS accueillent des enfants en situation d'abandon, en situation de handicap, en situation de difficulté et la plus grande majorité des EPS (plus de 80%) accueillent des enfants dans le cadre de l'appui à la scolarisation (Dar Attalib.a). Tout en notant que les frontières de ciblage sont assez poreuses.

L'Entraide Nationale (EN), sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement Social (MSFEDS) est l'agence nationale, qui gère avec le secteur associatif, les EPS en charge d'accueillir les enfants placés pour leur protection sociale¹. Actuellement, près de 1265 (EPS) accueillent près de 118,000² enfants et jeunes. Ces enfants sont privés de protection parentale, ou du moins, de milieu familial pendant une grande partie de l'année³, principalement en raison de la pauvreté, de l'abandon, de l'handicap ou du non accès aux services de proximité notamment ceux de l'éducation et les soins spécifiques liés à l'handicap. Leur prise en charge varie en fonction du type d'établissement de protection sociale, et est permanente ou provisoire, totale ou partielle.

Comme il n'existe pas de données consolidées au niveau national sur les enfants privés de protection parentale, il a été initié par l'Observatoire Nationale des Droits de l'Enfant (ONDE), en collaboration avec l'Entraide Nationale (EN) et le bureau de l'UNICEF Maroc d'entreprendre la présente collecte de données au niveau national afin d'estimer le nombre et mieux connaître le profil des enfants ayant perdu la protection parentale au Maroc et/ou placés en institutions. **Les établissements prenant en charge des enfants, juste pendant la journée sans hébergement en nuit, ne font pas partie du périmètre de la présente étude.**

Ces données sont nécessaires pour éclairer d'une part les actions et programmes à mettre en œuvre au profit de ce groupe cible très vulnérable et d'autre part le niveau des ressources nécessaires à mobiliser en fonction de l'ampleur des problématiques. Concernant les actions et programmes à mettre en œuvre, elles sont presque toutes déjà prévues dans le programme de mise en œuvre (PNMO) 2016-2020 de la politique publique intégrée de protection de l'enfance (PPIPEM) adoptée en 2015 par le gouvernement du Maroc, et consistent e une gamme de mesures selon le profil des enfants. Il s'agira principalement en la programmation du retrait des services hospitaliers non propices pour le développement des enfants et le développement d'un dispositif national inclusif de placement en Familles d'accueil incluant la petite enfance. Sans pour autant oublier le renforcement du dispositif de placement en Kafala actuel au vu de l'existence paradoxale de listes d'attentes de familles kafiles et d'enfants en besoin de placement, le développement de programmes nationaux d'appui à la réunification avec la famille d'origine ou élargie, l'élargissement du panier des services des EPS pour le renforcement de la qualité de placement dans des établissements de protection sociale accrédités, incluant l'appui post 18 ans pour l'insertion socio-professionnelle.

Par ailleurs, le MFESDS et l'EN, avec l'appui de l'UNICEF, ont lancé une étude visant la catégorisation des différents établissements de protection sociale des enfants et l'établissement d'un référentiel des normes et standards. Ces résultats qui serviront de base à l'élaboration des futurs cahiers des charges généraux et spécifiques de la nouvelle Loi 65-15⁴ pour chaque type EPS, incluront également des standards et normes relatifs au suivi des enfants placés. A cet égard, la présente collecte de données inclura également un diagnostic des mécanismes et systèmes de suivi existants dans le but d'en ressortir avec des recommandations visant à ne pas (re)perdre ces enfants de vue.

¹Les enfants en conflit avec la loi ne font pas partie des groupes cibles des EPS.

²Statistiques 2016 de l'Entraide nationale

³Cas des enfants vivant dans les EPS d'appui à la scolarisation (Dar Talib.a)

⁴La nouvelle loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale, récemment promulguée, se caractérise par la prise en charge selon l'approche « droits humains », l'élargissement du panier des services, la responsabilisation des Directeurs des EPS et l'adoption de cahiers des charges, générales et spécifiques pour chaque type d'établissement.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif global de la présente étude est de recueillir des données qualitatives et quantitatives fiables sur les enfants privés de protection parentale et placés en Institutions, sans pour autant réaliser un recensement complet. Cette cartographie constituera un des préalables de base pour améliorer la prise en charge de ces enfants, notamment à travers l'élaboration de dispositif national de placement en familles d'accueil, de programmes de renforcement des familles biologiques, ou toute autre mesure de protection propice à leur développement et leur épanouissement.

Il est à noter que la présente consultation se fixe **trois objectifs spécifiques** :

a. Collecte de Statistiques fiables sur les enfants et jeunes et leurs institutions d'accueil

Les consultants devront collecter des données quantitatives concernant les institutions ainsi que le nombre total et profil d'enfants et jeunes privés de protection parentale et placés dans ces institutions. Mis à part les Dar Talib.a, qui représentent 86% de l'effectif et pour lesquels la collecte concernera seulement un échantillon, la collecte des données des autres types d'établissements sera exhaustive.

- Pour les structures d'hébergement, les principales données à collecter sont la localisation⁵, le statut juridique, l'existence ou non d'accréditation Loi 14-05, si la structure est dans une enceinte hospitalière (nom, lieu, niveau, service,), date d'établissement de la structure, effectif et type du personnel de la prise en charge, ...
- Pour les enfants et jeunes, les données recueillies seront désagrégées selon le lieu de naissance, lieu de placement, lieu d'hébergement actuel, âge, sexe, niveau scolaire, situation de la famille d'origine, raison d'admission, durée de prise en charge, état de santé, taux de décès, existence ou non et type d'handicap, existence ou non et type de projet individuel d'avenir mis en place, si enfant migrant pays d'origine...

b. Identification des pistes d'amélioration et de recommandations

Les consultants seront également amenés à collecter des informations d'ordre qualitative afin d'analyser :

- L'image et représentations sociales des enfants qui vivent dans les institutions ;
- Les barrières à la promotion et à la réalisation de leur Droit à la famille et comment les autres droits sont freinés par la vie dans ces structures ;
- Ce que les acteurs et intervenant (travailleurs sociaux, dirigeants EPS, Juges, ...) pensent et recommandent comme solutions, alternatives et priorités ; afin d'appréhender sommairement les connaissances, les attitudes et les opinions du personnel et membres des associations vis -à-vis de la désinstitutionalisation ;
- Ce que les enfants et jeunes pensent et recommandent comme solutions, alternatives et priorités ;
- Ce que les familles (qu'elles soient d'origine ou d'accueil potentiel), pensent et recommandent comme solutions, alternatives et priorités.

c. Diagnostic des systèmes d'informations et mécanismes de suivi possibles et fiables

Les consultants seront aussi amenés à réaliser un diagnostic sommaire en lien avec l'analyse des systèmes et mécanismes de suivi qui existent actuellement pour collecter les données sur ces enfants et suivre leurs évolutions. Il s'agira d'établir :

- Une description de la coopération entre les différents acteurs (à l'échelle locale et nationale) impliqués dans le suivi de ces enfants et jeunes ;
- L'identification de pistes et opportunités en termes de systèmes d'informations fiables et pérennes ainsi que la définition des défis liés à leur mise en œuvre et les parties prenantes à impliquer ;
- La formulation de recommandations pratiques pour orienter les futures actions de collecte des données et de suivi, notamment en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de reporting.

⁵ L'ONDH peut être d'une grande aide dans ce domaine avec son système d'information territorial

3. Parties Prenantes

Le/La consultant(e) ou le bureau d'étude travaillera de manière étroite avec les commanditaires de l'étude, en l'occurrence l'ONDE et l'UNICEF, en étroite collaboration avec l'Entraide Nationale et le Ministère de la Santé pour la collecte des données au sein des EPS et des SH. Les rôles et les responsabilités des parties prenantes à la présente étude se présenteront donc comme suit :

- **Entraide Nationale (EN) :**

Facilite la collecte des informations au niveau des EPS ainsi que les rencontres et visites de terrain des équipes de chercheurs et mettra à leur disposition les informations nécessaires par rapport aux structures EPS pour que le travail puisse être réalisé dans les meilleures conditions. Suite aux résultats de l'étude et à la lumière des recommandations émises, EN est appelée à contribuer à la mobilisation des acteurs notamment pour la promotion des placements familiaux alternatives à l'institutionnalisation.

- **Ministère de la Santé :**

La Direction des Hôpitaux (DHSA) Facilite la collecte des informations au niveau des SH ainsi que les rencontres et visites de terrain des équipes de chercheurs et mettra à leur disposition les informations nécessaires par rapport aux SH pour que le travail puisse être réalisé dans les meilleures conditions. La DHSA en collaboration avec la Direction de la population (DP), contribuent à la mise en place (en intégration si possible avec le système d'information géré par la DP) d'un système de suivi et alerte coordonné autour de la problématique de l'abandon en milieu hospitalier, visant à éviter que des enfants ne restent dans cet environnement non propice pour leur développement et bien-être. Suite aux résultats de l'étude et à la lumière des recommandations émises, le Ministère est appelé à contribuer à la mobilisation des acteurs notamment pour la cessation de la problématique de placement au sein des structures hospitalières.

- **Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) :**

Assure un suivi technique à la réalisation de l'étude ainsi que la mobilisation des acteurs et met à la disposition de l'équipe chargée de l'étude les informations et les ressources requises et contribue à la diffusion des résultats de l'étude au niveau national.

- **UNICEF:**

Assure un suivi technique à la réalisation de l'étude ainsi que la mobilisation des acteurs et met à la disposition de l'équipe chargée de l'étude les informations et les ressources requises et contribue à la diffusion des résultats de l'étude au niveau national.

- **Comité technique de suivi de l'Etude :**

Un comité technique de suivi de l'étude sera constitué des parties prenantes ci-dessus ainsi que de membres d'autres départements ministériels et acteurs associatifs concernés par la thématique, dont notamment le MFSEDS, le Haut-Commissariat au Plan, l'ONDH, le Ministère de la Justice & Parquet, la Ligue Marocaine de Protection de l'Enfance, la Plateforme des Droits des Enfants et autres.

Ce comité technique de suivi est responsable d'appuyer le bureau d'études ou l'équipe de consultants pour la recherche documentaire, d'assurer le suivi d'avancement de l'étude, l'assurance qualité et la validation des livrables en commentant les résultats préliminaires présentés par le consultant.

- **Utilisateurs de l'étude**

En plus des parties prenantes ci-dessus, la présente étude sera utilisée par l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la mise en œuvre de la PPIPEM. En effet les données collectées serviront à orienter et prioriser les types et l'ampleur de programmes à mettre en œuvre pour ce groupe cible. Elles serviront également comme données de base (Baseline) pour mesurer les progrès et efforts réalisés au niveau de la mise en œuvre de la PPIPEM pour le groupe cible enfants privés de protection parentale.

- **Bureau d'études ou l'équipe de consultants :**

Assume la responsabilité globale du processus de l'étude, de la revue documentaire et la préparation du protocole méthodologique jusqu'à la production et la présentation du rapport final. En conséquence, il sera le garant de la qualité des livrables de la consultation et assurera la coordination globale de la réalisation de l'étude. Plus concrètement, le bureau d'études ou l'équipe de consultants aura pour mandat de :

- Identifier, avec l'appui des parties prenantes les données fiables déjà disponibles ainsi que tous les canaux de collecte de données possibles ;
- Assurer si nécessaire le recrutement et la formation des enquêteurs, qui sera spécifiquement adaptée au type d'entretiens qu'ils auront à réaliser et qui assurera la confidentialité des informations collectées.
- Organiser et superviser les opérations de collecte des données.
- Collecter directement des données auprès de certains interlocuteurs.
- Traiter et analyser les données collectées.
- Rédiger et présenter les différents livrables et présenter les résultats lors d'un atelier de restitution.

4. Chronogramme Global

La mission de l'équipe de consultants se déroulera à partir du mois de Septembre 2018 pour une durée totale de 6 mois. La consultation estimée à 60 jours prévoit une collecte de données nationale et devra prendre fin au plus tard le 28 février 2019. Pour des besoins d'utilisation, la restitution des données quantitatives collectées se fera en 4 temps **et inclura les enfants migrants** placés dans des centres:

- a. Les enfants vivant dans les structures se trouvant intra enceintes hospitalières ;
- b. Les enfants placés auprès des autres structures hormis les Dar Talib.a et les centres dédiés à l'handicap ;
- c. Les enfants placés auprès des structures dédiés à l'handicap ;
- d. Les enfants accueillis au sein des Dar Talib.a.

5. Processus & Méthodologie de l'étude

Il est prévu que l'étude soit conduite d'une façon participative et collaborative, impliquant toutes les parties concernées. L'étude débutera par l'élaboration d'un rapport méthodologique qui sera présenté par le consultant et examiné par le comité de suivi. A noter que la méthodologie est passible d'être revue suite à une collecte au niveau d'un pré-test, qui sera défini en commun accord avec les parties prenantes de l'étude. Ensuite le consultant soumettra un rapport préliminaire au comité de suivi, qui y apportera ses ajustements et commentaires avant l'atelier de restitution.

Pour mener à bien sa mission, le/la consultant(e) planifiera l'intervention en tenant compte des 6 phases suivantes :

a. Revue documentaire

Une revue documentaire concernant les enfants et jeunes en situation d'abandon et/ou vivant en institutions (SH, EPS ou autres) couvrant la dernière décennie afin d'en ressortir avec des statistiques initiales. Cette étape devra aussi inclure une analyse du cadre socio-économique, institutionnel, juridique et réglementaire lié à la problématique de perte de la protection parentale. Bien évidemment une cartographie sommaire des acteurs permettra d'inventorier et de croiser les statistiques existantes actuellement du groupe cible.

b. Conception du protocole de collecte des données

Cette phase est consacrée à la structuration du processus de la collecte des données. A ce stade, le consultant ou le bureau d'études doit développer l'approche méthodologique et définir les outils appropriés, questionnaires pour les données quantitatives et guide d'animation des focus groupes, pour la collecte et l'analyse des données.

Le rapport méthodologique, qui sera présenté au comité de suivi pour validation, inclura en plus du rapport de synthèse de la revue documentaire :

- Le périmètre des données quantitatives et qualitatives à collecter et le canevas de la base de données qui servira à dépouiller et stocker les données ;
- La population cible et les établissements ciblés;
- Le plan de sondage et mode d'échantillonnage pour les établissements sentinelles ainsi que pour la collecte qualitative.
- Les méthodes de collecte des données qualitative et qualitative ainsi que l'ensemble des outils de collecte des données, accompagnés des manuels pour les enquêteurs incluant aussi l'éthique et la protection des données personnelles ;
- La liste des coordonnées complètes des acteurs identifiés et/ou à rencontrer ;
- Une matrice synthétisant l'approche méthodologique ;
- Le chronogramme de réalisation de l'étude.

c. Pré/Test des outils

Le ou les sites teste seront choisis en collaboration avec le comité de suivi afin de tester les outils de collecte des données pour un éventuel ajustement avant de couvrir le national. Un compte rendu de test et éventuellement le protocole revu sont les livrables relatifs à cette étape.

d. Collecte, analyse des données et rapport préliminaire

La collecte de données quantitatives s'appuiera sur un mode d'administration des questionnaires à distance, tout en incluant des visites sur le terrain dans des établissements sentinelles sélectionnés afin de compléter et fiabiliser la collecte de données et aussi pour collecter les données qualitatives (3 à 6 focus groupes).

Le recueil de données devrait être conformément à l'approche méthodologique et le plan de travail indiqué dans la note méthodologique validée par le comité de suivi.

Concernant les données quantitatives, la collecte se limitera au nombre d'enfants placés actuellement au sein des institutions enquêtées et sera suivie d'une épuration, dépouillement et analyse des données afin de produire un rapport préliminaire incluant des éléments graphiques et des tableaux qui montrent les variables et la stratification des données. De même à l'issue de cette phase, le consultant ou le bureau d'études devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

En parallèle une analyse des données qualitatives sera faite et fera émerger, à titre indicatif, les différents critères et facteurs d'analyse de la problématique ainsi que les défis à surmonter et pistes d'amélioration. Comme spécifié dans les objectifs de l'étude, cette recherche participative se penchera également sur le diagnostic des systèmes d'informations possibles et mécanismes de suivi fiable.

Durant cette phase le consultant continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de collecte de donnée sur le terrain et préparera le projet de rapport final en tenant en compte des remarques et commentaires émis par le comité de suivi dans la réunion de débriefing à la fin de la phase de terrain.

e. Atelier de restitution

L'objectif est de présenter le rapport préliminaire y compris les résultats principaux identifiés lors d'un atelier participatif national organisé avec les différents acteurs impliqués. Cette dissémination inclura une restitution en plénière, ainsi que des ateliers thématiques visant l'enrichissement des pistes d'amélioration et de recommandations d'actions.

Participerons notamment à cet atelier les acteurs et parties prenantes de la société civile et du gouvernement impliqués dans la problématique objet de l'étude. Les commentaires et recommandations retenus à l'issue des discussions lors de cet atelier devront être pris en compte par le consultant dans la version finale du rapport.

f. Rapport final

Le rapport final établi sur la base des feedbacks de l'atelier de restitution, du comité de suivi et des différents partenaires et commanditaires de la présente étude, devra contenir un résumé exécutif (qui présentera les principales conclusions et recommandations), une introduction, une présentation de la méthodologie employée, une analyse des résultats observés, des propositions d'améliorations, des illustrations graphiques, des annexes, et les limites de l'étude.

6. Jalons de Livraison & Paiements

Jalons des Livrables	Délais & Durée	% de paiement
<i>Date de démarrage souhaitée : Septembre 2018</i>		
LOT Livrables 1: RAPPORT METHODOLOGIQUE	15 jours	20%
<ul style="list-style-type: none">- PV points clé des Réunions Cadrage avec les commanditaires de l'étude et comité de suivi;- Synthèse de la revue documentaire :- Compte rendu de test- Rapport méthodologique revu et validé & PV validation du comité de suivi Rapport méthodologique tel que décrit ci-dessus- Version ppt du rapport pour Présentation au comité de suivi & PV validation du comité de suivi.		
LOT Livrables 2 : RAPPORT INTERMÉDIAIRE	25 jours	30%
<ul style="list-style-type: none">- Rapport préliminaire initial Données statistiques par lot (a, b, c et d)- Rapport préliminaire Données qualitatives- Rapport préliminaire consolidé et revu avec commentaires du comité de suivi avec une version ppt- Compte rendu de l'atelier de restitution (plénière et ateliers thématiques)		
LOT Livrables 3 : RAPPORT FINAL	20 jours	50%
<ul style="list-style-type: none">- Rapport final structuré, clair, mis en forme et rédigé en français à remettre en quatre exemplaires papier reliés sous format A4 et un exemplaire sur support informatique (clé USB) sous format Word.- Les fiches d'enquêtes et tous les autres outils de collecte de données utilisés au cours de l'étude seront remis sous format non dépouillé et sous format traité incluant une base de données électronique des données collectées- Fiche d'informations résumant le rapport méthodologique et présentant les résultats principaux de l'étude en français, arabe et anglais- Version résumée en anglais et en arabe et Version PPT pour Présentation au dernier comité de suivi.		
TOTAL	60 jours	100%

7. Considérations éthiques

Comme les présents termes de Références l'indiquent, l'étude sera menée selon une approche participative et inclusive des enfants. Ainsi, il est prévu que les enfants feront l'objet de collecte de données primaires par le consultant à cet effet, cette étude comme toutes autres activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation entreprises ou commanditées par l'UNICEF, (y compris les activités réalisées par des sous-traitants individuels ou institutionnels et par des partenaires), lorsqu'elles impliquent des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles, doit être menée dans le respect de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation et conformément aux Directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation. (Voir annexe : procédure de l'UNICEF).

Plus précisément, en ce qui concerne la participation prioritaire des enfants aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation, les présentes normes s'efforcent d'appliquer les principes relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la non-discrimination et à la participation de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de cette Procédure, les exigences et les principes relatifs à la production de données probantes s'appliquent aux quatre questions éthiques centrales, à savoir :

- Les avantages et préjudices ;
- Le consentement éclairé ;

- Le respect de la vie privée
- La confidentialité ;
- Le paiement et les indemnités.

A cet effet, les propositions d'offres techniques dans le cadre de cet appel d'offre doivent obligatoirement identifier clairement, les questions éthiques potentielles et les méthodes à adopter, ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation.

L'évaluation des offres techniques en compétition dans le cadre de cet appel d'offre, prendra également en considération l'importance accordée à la définition des implications éthiques et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données.

Par ailleurs, selon la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation, les personnes et les membres de l'équipe en charge de la collecte de données primaires impliquant des sujets humains doivent avoir reçu une formation de base à l'éthique.

8. Références non exhaustive de la Consultation :

- Convention des Droits de l'Enfant et Lignes directrices des Nations Unies pour la protection de remplacement
- Code de la famille, 2004, Loi 15.01 relative à la Kafala des enfants abandonnés, Loi 14-05 (65-15) pour les établissements de protection sociale,
- Document de la Politique publique intégrée de protection de l'enfance et son programme de mise en œuvre, MSFFDS, 2015
- La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance et UNICEF (2010) Enfance abandonnée au Maroc Ampleur, état des lieux juridique et social, prise en charge, vécu, La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance et UNICEF, Maroc
- Etude nationale sur les enfants en situation de handicap abandonnés dans des institutions au Maroc, menée par Handicap International en 2014
- Hajji Kchirid, A. et Yoro, A. (2014) Situation des enfants et des femmes au Maroc, Analyse selon l'approche équité, Observatoire National des Droits de l'Enfant et UNICEF, Maroc.
- Diagnostic sur l'institutionnalisation des enfants au Maroc, 2015 (non publié)
- Etude INSAF, avec l'appui d'ONU Femmes sur les mères célibataires, 2016, Le Maroc des mères célibataires
- Etude « Familles vulnérables et Enfants en institution », Concepción Badillo et Naima Hajji avec le soutien de Daniela Ciliberti, Ai.Bi. Maroc et Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale (CDEPF), 2016
- Etude sur les procédures administratives et juridiques applicables en matière de Kafala au Maroc en cours en 2016 sous la direction du ministère de la Justice et des Libertés avec l'appui de l'UNICEF
- Statistiques et Textes réglementaires propres au Ministère de la Santé et aux SH et en lien avec la problématique (à recenser par les acteurs de la santé).
- **Annexe A** : procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation

9. Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec les gestionnaires de programmes au niveau de l'UNICEF et des parties prenantes de l'étude.

10. Expertises Requises & Profil du groupe de consultants

L'étude sera conduite par un seul consultant qui en aura l'entière responsabilité. Il/elle devra constituer une équipe adaptée. Le consultant pourra proposer les collaborateurs de son choix et doit fournir des copies de leurs CV et diplômes.

Education :

Etre détenteur/trice (s) d'un diplôme supérieur en sciences-sociales-économiques ou équivalent, de niveau Master ou Doctorat.

Compétences fonctionnelles :

- Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Esprit d'analyse et capacités de synthèse ;
- Forte capacité de communication et d'animation de groupe de travail ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français dans un style simple et accessible pour tous, l'arabe serait un atout ;

Expérience :

- 8 ans d'expérience minimum dans la protection de l'enfance ;
- Avoir une expérience confirmée en méthodes de recherche quantitatives et qualitatives en matière de protection de l'enfance ;
- Maîtriser les outils informatiques d'évaluation et d'analyse de données ;
- Avoir des connaissances sur le système de protection de l'enfance marocain en termes d'acteurs de politiques et de pratiques.

Il faut savoir que c'est un sujet sensible et qu'il s'agit d'une population stigmatisée. Il est donc de la plus haute importance pour le(s) consultant(s) de posséder des compétences interpersonnelles excellentes et une sensibilité culturelle qui leur facilitera la compréhension des enjeux locaux et leur permettra d'adresser leurs conseils et formations de manière sensitive et pertinente.

11. Dossier De L'offre

Les consultant(es) / bureaux d'études sont invités à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature.

a. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée ;
- Une fiche descriptive de la structure juridique (pour les bureaux d'études)
- Les CV du consultant principal candidat à la présente mise en concurrence et de son équipe,
- Le formulaire P11 du consultant principal dûment complété, y compris trois références (le Formulaire P11 est disponible en pièce jointe.
- Les références pertinentes des études similaires menées par les consultants/bureaux d'études (maximum 10 pages) ;
- Sur la base des présents TdR, Le/La consultant(e) / bureau d'études devra proposer un échéancier approximatif incluant une réunion de lancement/cadrage (kick-off), ainsi qu'un atelier de restitution pour l'ensemble des parties-prenantes impliquées dans le projet.

b. Offre Financière :

Le/la consultant(e) / bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le/la consultant(e) / bureau d'études et l'UNICEF.

12. Evaluation Des Offres

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

a. Evaluation offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique, et une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique. Le **score technique (St)** sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / Méthodologie/ Ethique	30
Qualité du plan de travail proposé	10
Profil du candidat / Capacité technique (40 points)	
Pertinence du Profil et de l'expérience du consultant avec des projets similaires et selon les qualifications requises	15
La qualité du travail précédent	15
Les références	10
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

b. Evaluation offre financière (pondération 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère - *F* : Prix de l'offre

c. Evaluation Finale offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 80\% \text{ de la note globale et } Sf = 20\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :
 $Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

13.Soumission et processus de sélection

Cette consultation est ouverte aux groupes de consultants (avec un chef de file) et aux bureaux d'études et de consulting.

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres en format électronique **exclusivement** à l'adresse suivante : rabat@unicef.org, **au plus tard le 27 Août 2018 avant midi (GMT+1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « **Offre pour Consultation : élaboration d'une étude globale et cartographie des enfants vivant en institutions au Maroc** ».

La proposition financière doit être soumise dans un message distinct de la proposition technique. Les prix ou les taux ne doivent apparaître dans aucune autre partie de l'offre.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (**uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions**), doit être adressée à M. Benyounes Moh à l'adresse :

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96 / Télécopie 212 537 67 56 97

bmoh@unicef.org